



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E96606

VALABLE JUSQU'AU 20/06/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/10/2012  
Forme juridique : SASU  
Capital : DEPUIS LE 01/12/2022  
100 000

Raison sociale : OXALLI

445 RUE LOUIS ARMAND  
ATELIER CREALYS  
73420 MERY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHAMBERY 2012B01326

Téléphone : 0479340606  
Portable :

Fax :

Siret : 789 396 504 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8117148

Site Internet : www.oxalli.fr

E-mail : administration@oxalli.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
AUXILIAIRE 320.210031

Responsabilité légale :

SPIROX (897 884 177) / DASTREVIGNE JEAN-FRANÇOIS PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :  
AUXILIAIRE 320.210031

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/06/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/06/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	28/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	02/06/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.